



COMMUNE DE ROUGEMONT-LE-CHATEAU

BUDGET PRIMITIF 2017

NOTE DE PRESENTATION

Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente ainsi les principales informations du budget primitif 2017 de la commune.

1. Les chiffres clés du budget primitif :

Les sections de fonctionnement et d'investissement reprennent des excédents. C'est pourquoi, après avoir évalué avec sincérité l'ensemble des dépenses et pour tenir compte de la situation d'endettement de la commune, il est proposé de voter les deux sections en suréquilibre.

Section de fonctionnement

Dépenses	1 111 130.00 €
Recettes	994 752.47 €
Excédent reporté de 2016	281 482.53 €
Total recettes	1 276 235.00 €

Section d'investissement :

Dépenses	416 250.00 €
Recettes	384 887.98 €
Excédent reporté de 2016	98 828.02 €
Total Recettes	483 716.00 €

2. La section de fonctionnement :

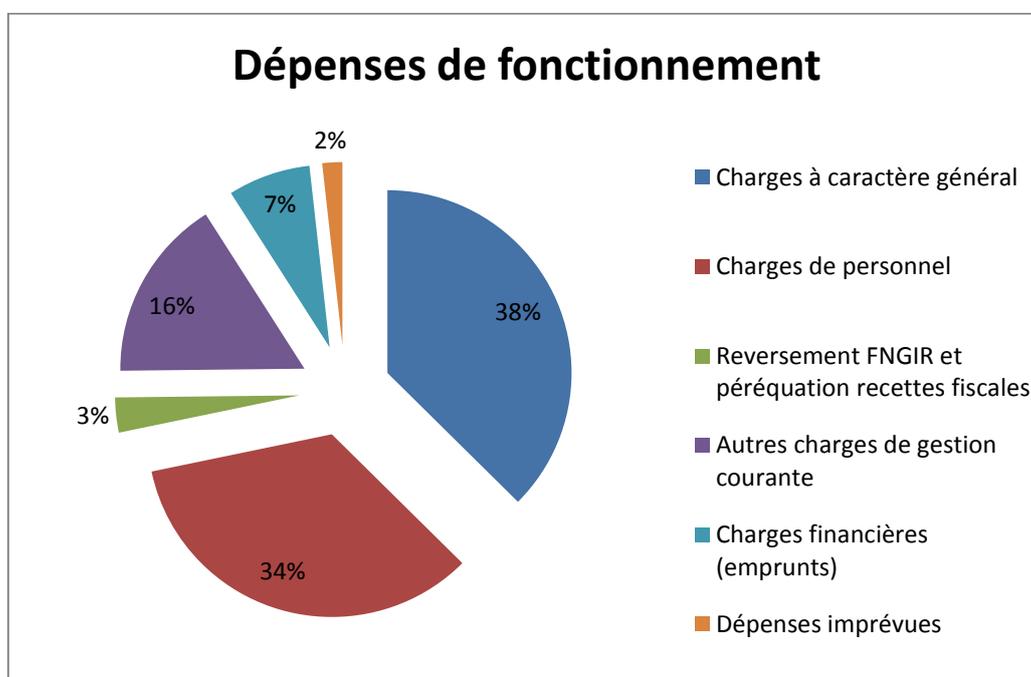
2.1. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 987 045 €.

Elles sont composées notamment par :

- Des charges à caractère général (369 600 €) :
 - entretien et fonctionnement des bâtiments et des services (fluides, assurances, télécommunications fournitures...)
 - entretien de la voirie et des réseaux

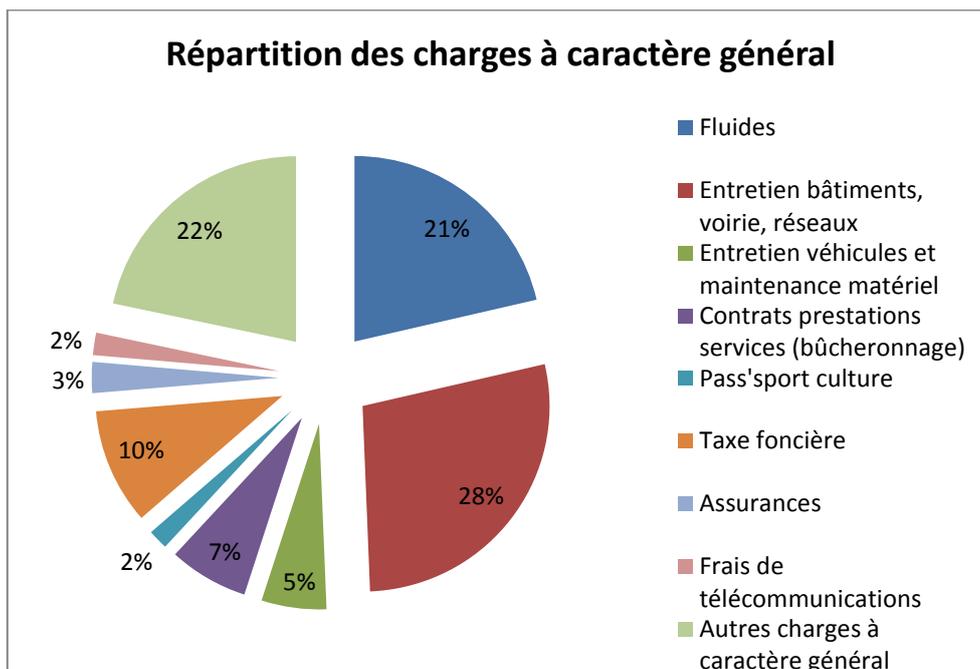
- financement du pass'sport culture.
 - Réparation du toit de l'Eglise (61 440 €)
 - règlement de la taxe foncière (37 300 €)
- Des charges de personnel (338 100 €)
 - Des reversements des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources et au fonds de péréquation des recettes fiscales (30 530 €),
 - Les autres charges de gestion courante (159 540 €) comprenant entre autres les indemnités versées aux élus et les cotisations afférentes (54 610 €), la cotisation au Service d'incendie et de secours (62450 €), les contributions au syndicat de gestion de la piscine (18 500 €), au syndicat de la fourrière (750 €) et au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (1 700€), les subventions versées aux associations (13000 €).
 - Les charges financières (emprunts) (71540 €)
 - Les dépenses imprévues (17 330 €).
 - Les charges exceptionnelles (titres annulés) (400 €).



Les dépenses d'ordre sont constituées par :

- Un virement de 110 000 € à la section d'investissement,
- Les dotations aux amortissements d'un montant de 14 085 €

Répartition des charges à caractère général :

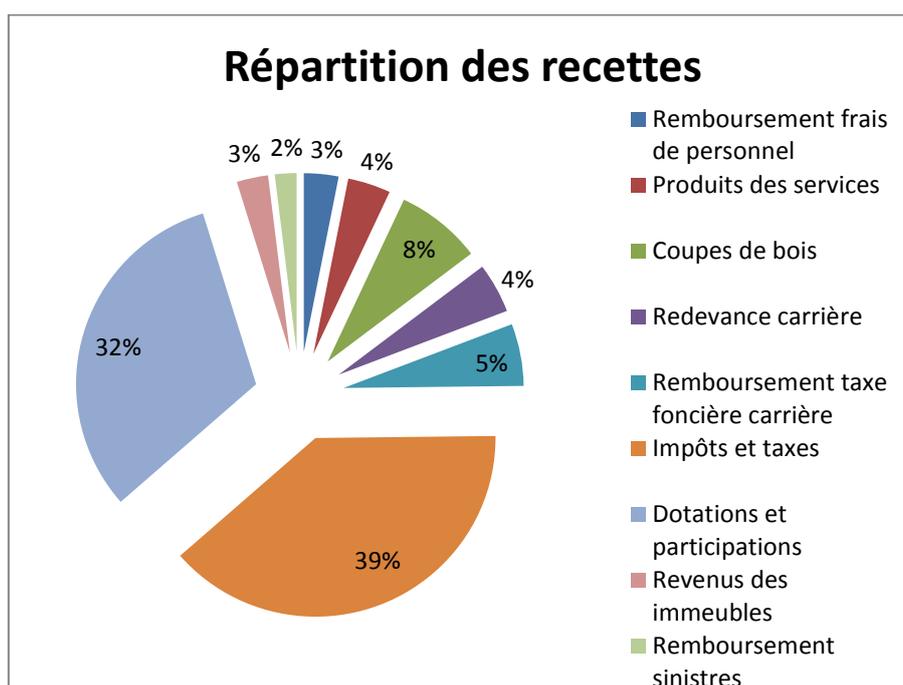


2.1. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 994 752.47 €

Elles sont composées comme suit :

- Remboursements de rémunération (assurance du personnel) : 30 900 €
- Produits des services (coupes de bois, redevance de la carrière) : 215 987.47 €
- Impôts et taxes : 385 239 €
- Dotations et participations : 315 146 €
- Revenus des immeubles : 28 090 €
- Remboursements d'assurance (dont sinistre Eglise) : 19 380 €
- Parts sociales : 10 €



2. La section d'investissement :

2.1. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 411 250 €.

Elles concernent :

- Le remboursement du capital des emprunts : 124 000 €

- Le remboursement de cautions reçues : 1 200 €

- La réalisation d'opérations : 286 050 €
 - 10 - Voirie : cession de terrain « rue Antoine Scanzi » : 1 000 €
 - 10 - Voirie : acquisition d'outillage : 6 000 €
 - 10 – Voirie : changement des luminaires : 14 550 €
 - 10 – Voirie : aménagement de sécurité rue d'Etueffont : 30 000 €

 - 13 – Eglise : travaux de réfection : 50 000 €

 - 18 – Cimetière – construction d'un columbarium : 8 000 €

 - 22 – Forêt – Travaux sylvicoles : 15 000 €

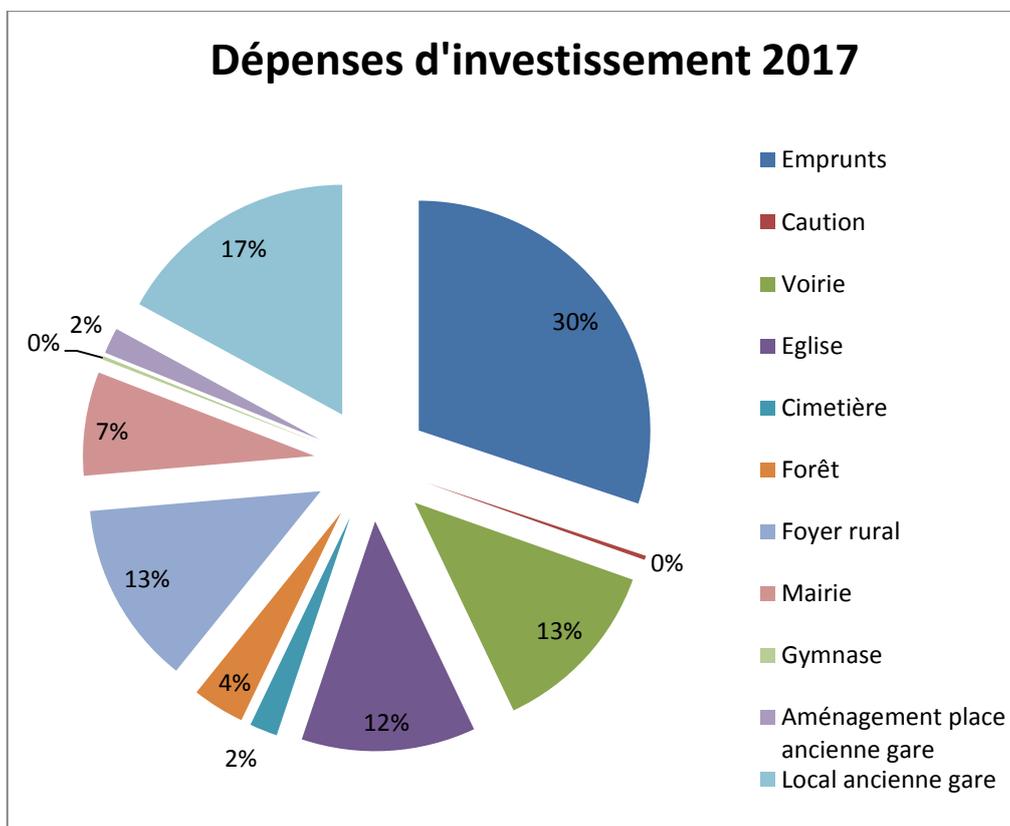
 - 27 – Foyer Rural : rénovation, isolation, régulation chauffage et accessibilité : 53 000 €

 - 29 – Mairie : accessibilité passeports / CNI, changement des fenêtres : 30 000 €

 - 30 – Gymnase : régulation chauffage: 1 000 €

 - 34 – Aménagement de la place de l'ancienne gare (aménagement aire de jeux) : 7 500 €
 - 38 – Local de l'ancienne gare : Réhabilitation en local de restauration : 70 000 €

Les opérations patrimoniales correspondant à l'intégration des terrains rue Antoine Scanzi s'élèvent à 5 000 €



2.2 Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 255 802.98 €. Elles se décomposent comme suit :

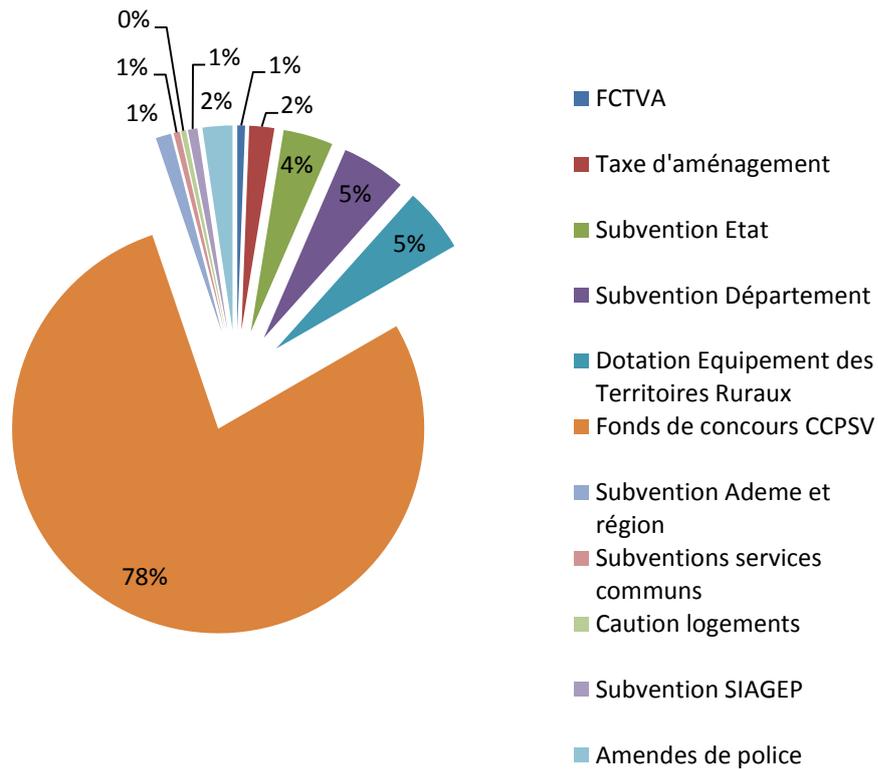
- Fonds de Compensation de la TVA : 1 548 €
- Taxe d'aménagement : 5002.98 €
- Subventions de pour l'aménagement du local de l'ancienne gare :
 - o Etat (parlementaire) : 10 000 €
 - o Département : 13 000 €
 - o Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 13 000 €
- Subvention de la Région pour les diagnostics énergétiques du Foyer Rural et du Gymnase : 1 550 €
- Subvention de l'Ademe pour les diagnostics énergétiques du Foyer Rural et du Gymnase : 1 550 €
- Subvention du SIAGEP pour l'installation de luminaires à vapeur : 1 920 €
- Amendes de police pour les travaux d'aménagement de la rue d'Etueffont : 6 000 €
- Subvention de l'intercommunalité pour la construction du CLSH : 200 000 €
- Subventions des communes de Leval et Petitefontaine pour les travaux d'investissement réalisés dans l'Eglise : 1 232 €
- - Dépôt et cautionnement reçus : 1000 €

Les prélèvements provenant de la section de fonctionnement, sont constitués :

- des dotations aux amortissements pour un montant de 14 085 €
- du virement de 110 000 €

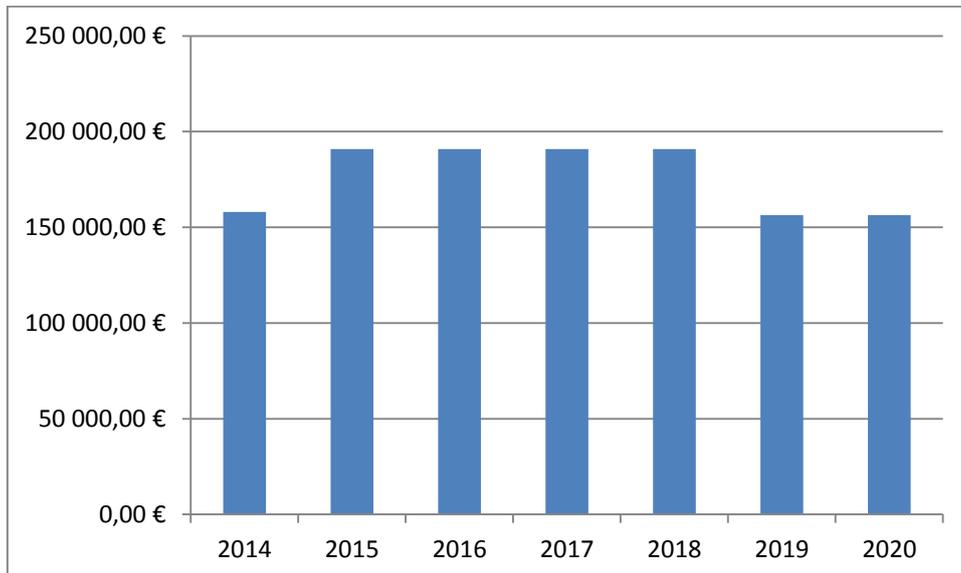
Les opérations patrimoniales correspondant à l'intégration des terrains rue Antoine Scanzi s'élèvent à 5 000 €.

Recettes réelles d'investissement



3. Evolution de l'endettement de la commune :

Annuités à rembourser



Le Maire,

Didier VALLVERDU